

COMMISSION SPORTIVE ET DES COMPETITIONS

Tél 04 72 76 01 05
sportive@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 6 septembre 2021

Président : Lakhdar TOUATI.

Vice-Président : Alain BARBIER.

Elu du Comité Directeur : Bernard COURRIER.

Membres : Maurice MOURROZ, René TOREND, Jean-Michel JASTRZAB, Christophe MELINON, Robert DI RIENZO, Gabriel FAVRE.

Absents excusés : Jean-Michel JASTRZAB.

Contacts téléphoniques : Lakhdar TOUATI : 06/07/90/40/12

➡ MESSAGES TRES IMPORTANT A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

Toute demande doit être effectuée par messagerie, via la boîte mail officielle du club. Cet écrit doit être nominativement signé et adressé à la Commission Sportive et des Compétitions.

Attention, désormais seules les demandes de modifications de match effectuées par FOOTCLUBS sont prises en compte.

Zone rouge : A compter du Lundi 06 Septembre 2021 à 16 h, nous entrons dans la zone rouge pour les rencontres des 10, 11 et 12 Septembre 2021. Vous ne pouvez faire aucun changement d'heure et de date de rencontre.

Zone orange : Nous entrons dans la zone orange, à compter du Lundi 06 Septembre 2021 à 16 h jusqu'au Lundi 13 Septembre 2021 à 16 h pour toutes les rencontres prévues les 17,18 et 19 Septembre 2021. Vous pouvez modifier la date et l'heure à condition d'avoir l'accord de votre adversaire.

Zone verte : Vous êtes en zone verte pour les rencontres prévues, à partir du 24,25 et 26 Septembre 2021.

➡ ENGAGEMENTS DERNIERES DIVISIONS

La date limite des **engagements pour les dernières divisions du DLR** (Séniors D5 / U20 D2 / U17 D4 / U15 D4 et Vétérans) est reportée au Dimanche 19 Septembre 2021.

➡ CHAMPIONNAT 2021/2022

Séniors D3, Poule C : USF Tarare 1 (552531) est remplacé par Exempt.

U15 D3, Poule D : Ent Val Azergues 2 (554474) est remplacé par Exempt.

U15 D3, Poule B : AS Rhodanienne 1 (504408) est remplacé par Exempt.

➡ ATTESTATION D'ECLAIRAGE DES TERRAINS

Selon l'article 17 alinéa 11 des règlements sportifs du DLR les clubs n'étant pas en règle vis-à-vis de l'éclairage de leur terrain se verront opposer un refus pour tous leurs matchs programmés en nocturne. D'autre part, en cas de doute sur la qualité d'éclairage d'un terrain, le DLR se réserve le droit d'envoyer un membre de la commission des terrains qui, assisté d'un représentant de la mairie et d'un membre du club, vérifiera la qualité de cet éclairage. Si vous prévoyez de jouer en nocturne, nous vous invitons à vous mettre en règle pour l'éclairage de votre terrain. La fiche d'attestation d'éclairage est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche d'attestation d'éclairage). Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive.

RAPPEL :

Nous invitons tous les clubs à nous envoyer une attestation d'éclairage à jour avant le 30 Août 2021.

Attestations reçues :

SC BRON TERRAILLON (590385) / **Stade LEO LAGRANGE** (690290301), Bron 69500.

HAUTS LYONNAIS (563791) / **Stade MUNICIPAL** (690140101), Aveize 69610.

US DES MONTS (582303) / **Stade MUNICIPAL** (691100101), Larajasse 69530.

FC FRANCHEVILLOIS (504460) / **PARC DES SPORTS** (690890101), Francheville 69340.

PRESERVATION DE TERRAIN

Nous vous rappelons que, en référence à l'article 18 des règlements sportifs du District du Rhône, Les Clubs ont la possibilité de donner une priorité à un terrain pour leur équipe première, qu'elle soit de niveau District, Ligue ou Fédéral ; le même type de priorité pourra être donné pour les équipes de Jeunes jouant en Ligue ou en Fédération. Ce terrain sera prioritaire pour l'équipe en question et préservé spécialement en cas d'intempéries.

La fiche de demande d'attestation de préservation de terrain est à votre disposition sur le site du DLR (A télécharger / Documents Sportive et Compétitions / Fiche de Préservation de terrain).

Les clubs intéressés par une telle disposition doivent faire parvenir cette demande à la commission Sportive le plus rapidement possible.

Demande reçue : **LYON OUEST SC** (516533) / **Stade RHODIA VAISE** (693894001), Lyon 69009 : **SENIORS D1, poule B.**

ENTENTES 2021/2022

Nous rappelons que le District donne la possibilité aux clubs de constituer des **équipes en Entente**.

L'entente permet à des clubs d'associer leurs joueurs afin de les faire jouer ensemble dans les compétitions de District. Ces clubs doivent appartenir au même district ou à deux districts limitrophes d'une même ligue.

Les équipes en Entente peuvent participer à l'ensemble des compétitions en District.

Les ententes de la saison 2020/2021 ne sont pas reconduites automatiquement pour la saison prochaine.

La demande de création de l'entente doit être formulée auprès du District au plus tard à la date de clôture des engagements de la catégorie concernée.

Elle doit désigner le club responsable administrativement de l'équipe en Entente (dit « Club support ») et le(s) lieu(x) de pratique.

CLUB SUPPORT :

FC CHAZAY (554474)	FC SUD AZERGUES	U15	Ent Val d'Azergues
SUD AZERGUES F. (563771)	FC CHAZAY	U17	Ent Val d'Azergues
SUD AZERGUES F. (563771)	FC CHAZAY	U20	Ent Val d'Azergues
HAUTS LYONNAIS (563791)	HAUTE BREVENNE FOOT	U 20	Entente Hts Lyonnais/Hte Brévenne
FC RONTALON (550463)	AS SOUCIEU EN JARREST	Séniors	Entente FC Rontalon
FC RIVE DROITE (550077)	CS REYRIEUX	U13	Ent FCRD/CSR
FC RIVE DROITE (550077)	CS REYRIEUX	U15	Ent CSR/FCRD
FC RIVE DROITE (550077)	CS REYRIEUX	U17	Ent CSR/FCRD
FC RIVE DROITE (550077)	CS REYRIEUX	U20	Ent FCRD/CSR
CS NEUVILLE (504275)	GOS COUZON	U15	Ent Neuville/Couzon
F. DE FONTAINES (504228)	O. SATHONAY	Séniors D2 et D3	Entente Fontaines/Sathonay
O. SATHONAY (504502)	F. DE FONTAINES	U20	Ent Sathonay/Fontaines
O. SATHONAY (504502)	F. DE FONTAINES	U17	Ent Sathonay/Fontaines
AS SORNINS REUNIS (528944)	AS PROPIERES	U15	Ent St-Igny-Propières
AS SORNINS REUNIS (528944)	AS PROPIERES	Séniors	Ent St-Igny-Propières
FC SAVIGNY (519026)	AM ST PIERRE MINEURS	U15	Ent ASMSP/Savigny
AM ST PIERRE MINEURS (504621)	FC SAVIGNY	U17	Ent ASMSP/Savigny
FC SAVIGNY (519026)	AM ST PIERRE MINEURS	U13	Ent ASMSP/Savigny
AM ST PIERRE MINEURS (504621)	FC SAVIGNY	U9 à U11	Ent ASMSP/Savigny
ST ALBAN DE ROCHE SP (511777)	CS VAULXOIS	U15	Ent St-Alban/Vaulxois

CS VAULXOIS (530367)	ST ALBAN DE ROCHE SP	U17	Ent Vaulxois/St-Alban
GOS COUZON (541518)	FC RIVE DROITE	Fém Séniors à 8	Ent Couzon/Rive Droite
MUROISE FOOT (522883)	EVS GRENAY	Futsal	Ent Muroise foot/Grenay
BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS (551384)	FOOT TROIS RIVIERES	U9 Féminines	Ent Féminines Saône-Beaujolais
BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS (551384)	FOOT TROIS RIVIERES	U11 Féminines	Ent Féminines Saône-Beaujolais
HAUTE BREVENNE FOOT (553724)	HAUTS LYONNAIS	Fém Séniors à 11	Ent Hte Brévenne/ Hts Lyonnais
FC TARARE (500319)	VALSONNE	U11	Ent Pays Tararien
FC TARARE (500319)	VALSONNE ASVS et ST ROMAIN DE POPEY	U13, U15, U17	Ent Pays Tararien
HAUTE BREVENNE FOOT (553724)	LA GIRAUDIÈRE	U15, U17	Ent Hte Brévenne/ la Giraudière
FOOT TROIS RIVIERES (560196)	BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS	U18 Féminines à 11	Ent Femines Saône Beaujolais
FC RHONE SUD (549463)	FC TARTARAS	U15	Ent Rhône Sud / Tartaras
FC RHONE SUD (549463)	FC TARTARAS	U17	Ent Rhône Sud / Tartaras
AS SORNINS REUNIS ST IGNY VERS (528944)	OUROUX + PROPIERES	U7, U11	Ent Ht Beaujolais
AMS LA GROSNE OUROUX (527623)	ST IGNY VERS + PROPIERES	U9, U13	Ent Ht Beaujolais
CHANDIEU-HEYRIEUX (582234)	FC SEVENNE	Fém. U18	Ent ACH/Sevenne
Dombes Saône Vallée BAVAGS FUTSAL (582080)	FC VILLEFRANCHE	Futsal	FC Villefranche/Bavags
FOOT TROIS RIVIERES (560196)	BELLEVILLE FOOT BEAUJOLAIS	U15 Féminines à 8	Ent Fem Saône Beaujolais (EFSB) - AIN
AS Sornins Réunis (St-Igny de Vers) (528944)	AS Ouroux La Grosne + AS Propières + Dun Sornin Chauffailles (District Saône et Loire)	U17	Ent Haut Beaujolais
ES FRONTONAS-CH (531455)	CS VERPILLIERE	U15	Ent Frontonas/CSV
ES FRONTONAS-CH (531455)	CS VERPILLIERE	U17	Ent Frontonas/CSV
OS BEAUJOLAIS (548245)	FC TERNAND (504648)	U7 à U17	Ent Ternand/OSB

➡ CHAMPIONNAT SUPER VETERANS

Une nouvelle saison démarre et nous espérons vivement qu'elle se déroulera sans accroc !

La Commission SPORTIVE/COMPETITIONS souhaite savoir quels sont les clubs intéressés par ce championnat réservé aux plus de 50 ans (11 équipes en 2019/2020)

Merci de vous inscrire par mail auprès de la Commission avant le dimanche 19 septembre 2021 minuit.

Merci de transmettre sans délai à vos responsables VETERANS !

Voici un rappel des règles de ce nouveau championnat, accepté par le Comité Directeur, sur les bases du règlement du foot diversifié à 8 avec les restrictions et aménagements suivants :

- § Tous les joueurs sont obligatoirement licenciés du DISTRICT
- § Jeu à 8 sur un demi-terrain, cages foot à 8
- § 2 fois 35 minutes de jeu (ou 3 x 20 si passage à des plateaux)
- § 8 joueurs plus 4 remplaçants
- § Autorisation de 3 joueurs par équipe entre 45 et 50 ans mais seulement 2 sur le terrain au même moment
- § Jeu le vendredi aux heures légales des VETERANS, 1 semaine sur 2 de leur calendrier officiel
- § Possibilité de rajouter des matchs amicaux officiellement déclarés pour ceux qui veulent jouer plus de matchs, sur la base du volontariat



§ Grande trêve entre les deux demi-saisons

§ Au niveau du jeu :

- Pas de hors-jeu ni de tacle
- 7 joueurs minimum sur le terrain
- Tous les coups francs sont directs
- Relances du gardien à la main
- Si passe au gardien, pas de prise à la main ou CF indirect à 13m
- Changements multiples autorisés
- Touches à la main...

Les fondements de cette catégorie sont la convivialité, le respect, le fairplay, le plaisir, la sportivité...